



Schéma de Régional Cohérence Écologique

Volume 4

Atlas cartographique





SRCE de Lorraine

Atlas cartographique

Version adoptée





La Trame Verte et Bleue (TVB) a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural¹.

La trame verte et bleue est le réseau écologique formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées au travers de démarches de planification ou de projet à chaque échelle territoriale pertinente. C'est un outil d'aménagement durable du territoire. Les continuités écologiques constituant la trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. La trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle doit permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est le volet régional d'un projet national issu du Grenelle de l'environnement qui vise la mise en œuvre de la trame verte et bleue. Il s'agit d'un document cadre qui a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. Sa rédaction est copilotée par la Région Lorraine et l'Etat et il contient notamment² :

- un résumé non technique ;
- un diagnostic du territoire régional et une présentation des enjeux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques à l'échelle régionale ;
- un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la trame verte et bleue régionale et identifiant les réservoirs de biodiversité et les corridors qu'elles comprennent ;
- un plan d'action stratégique ;
- un atlas cartographique, comprenant notamment une cartographie de la trame verte et de la trame bleue à l'échelle du 1/100.000e. ;
- un dispositif de suivi s'appuyant sur des indicateurs pour permettre l'évaluation de la mise en œuvre du schéma et des résultats obtenus.

Les concepts ont parfois évolué avec le temps et des textes réglementaires sont venus codifier certains d'entre eux. C'est pourquoi, le glossaire du SRCE (ci-contre) précise les termes afin que chacun sache à quoi correspondent les mots et concepts utilisés.

L'atlas se décompose en deux parties (cliquer sur les puces ci-dessous pour atteindre les cartes) :

- Cartographie des éléments de la trame verte et bleue à l'échelle du 1/100.000e ;
- Cartographie des objectifs assignés aux éléments de la trame verte et bleue à l'échelle du 1/100.000e.

La cartographie des actions prioritaires du SRCE est présentée dans le Plan d'Actions Stratégique (volume 3).

L'atlas constitue un porter-à-connaissance d'échelle régionale à utiliser pour élaborer les documents de planification et préciser la trame verte et bleue à l'occasion des projets. Les corridors écologiques, représentés sur les cartographies sous forme de fuseaux d'une largeur de 1km, constituent de grands principes de connexion.

L'atlas a été produit à une échelle du 1/100.000e et ne doit en aucun cas faire l'objet d'un zoom pour exploitation. Toute utilisation à une échelle plus précise serait inadaptée.

Petit glossaire des éléments constitutifs du réseau écologique du SRCE

Les **sous-trames** correspondent à de grandes catégories de milieux naturels, déterminés à la fois par des caractéristiques naturelles et par la gestion de l'homme. On trouve ainsi la sous-trame forestière, la sous-trame aquatique, la sous-trame des prairies...

Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Ils abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent. Ils sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Ils comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité régionale, nationale voire européenne.

Les **zones de perméabilité** représentent un ensemble de milieux favorables ou perméables au déplacement d'un groupe écologique donné d'espèces partageant les mêmes besoins. Les plus fonctionnels répondant aux besoins de plusieurs groupes écologiques d'espèces sont dénommées **zones de forte perméabilité**.

Les **corridors écologiques** sont des liaisons fonctionnelles permettant des connexions (donc la possibilité d'échanges) entre des réservoirs de biodiversité. Ce sont des voies potentielles de déplacement pour les espèces. Les **corridors écologiques** relient ainsi entre eux des réservoirs de biodiversité en traversant préférentiellement les zones de forte perméabilité. Les corridors écologiques, ne sont pas nécessairement constitués d'habitats « remarquables » et sont généralement des espaces de nature ordinaire.

Le terme de **réservoir-corridor** utilisé dans le SRCE concerne les tronçons de cours d'eau en réservoir de biodiversité qui *de facto* jouent aussi un rôle de corridor écologique.

Les **continuités écologiques**, aquatiques ou terrestres, aussi dénommées **Trame Verte et Bleue (TVB)** correspondent à l'ensemble des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Les codes de l'urbanisme et de l'environnement y font référence.

Des ruptures peuvent exister sur les corridors qu'il s'agisse d'**obstacles** liés aux infrastructures ou bien de changement d'occupation du sol. Le degré de rupture est à évaluer. Si besoin, des actions seront mises en œuvre pour restaurer la continuité.

La préservation des continuités écologiques vise le maintien de leur fonctionnalité. La remise en bon état des continuités écologiques vise l'amélioration ou le rétablissement de leur fonctionnalité.

La fonctionnalité des continuités écologiques repose notamment sur :

- la diversité et la structure des milieux qui les composent et leur niveau de fragmentation ;
- les interactions entre milieux, entre espèces et entre espèces et milieux ;
- une densité suffisante de continuités écologiques à l'échelle du territoire concerné.

¹ Art. L.371-1 du Code de l'Environnement

² Conformément à l'article L371-3 du Code de l'Environnement



Cartographie des éléments de la trame verte et bleue (TVB)

Légende des dalles :

Éléments de la TVB :

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs corridors
- Réservoirs de biodiversité surfaciques

Corridors écologiques* :

- ▨ Milieux herbacés thermophiles
- ▨ Milieux alluviaux et humides
- ▨ Autres milieux herbacés
- ▨ Milieux forestiers

Perméabilités :

- Zones de forte perméabilité

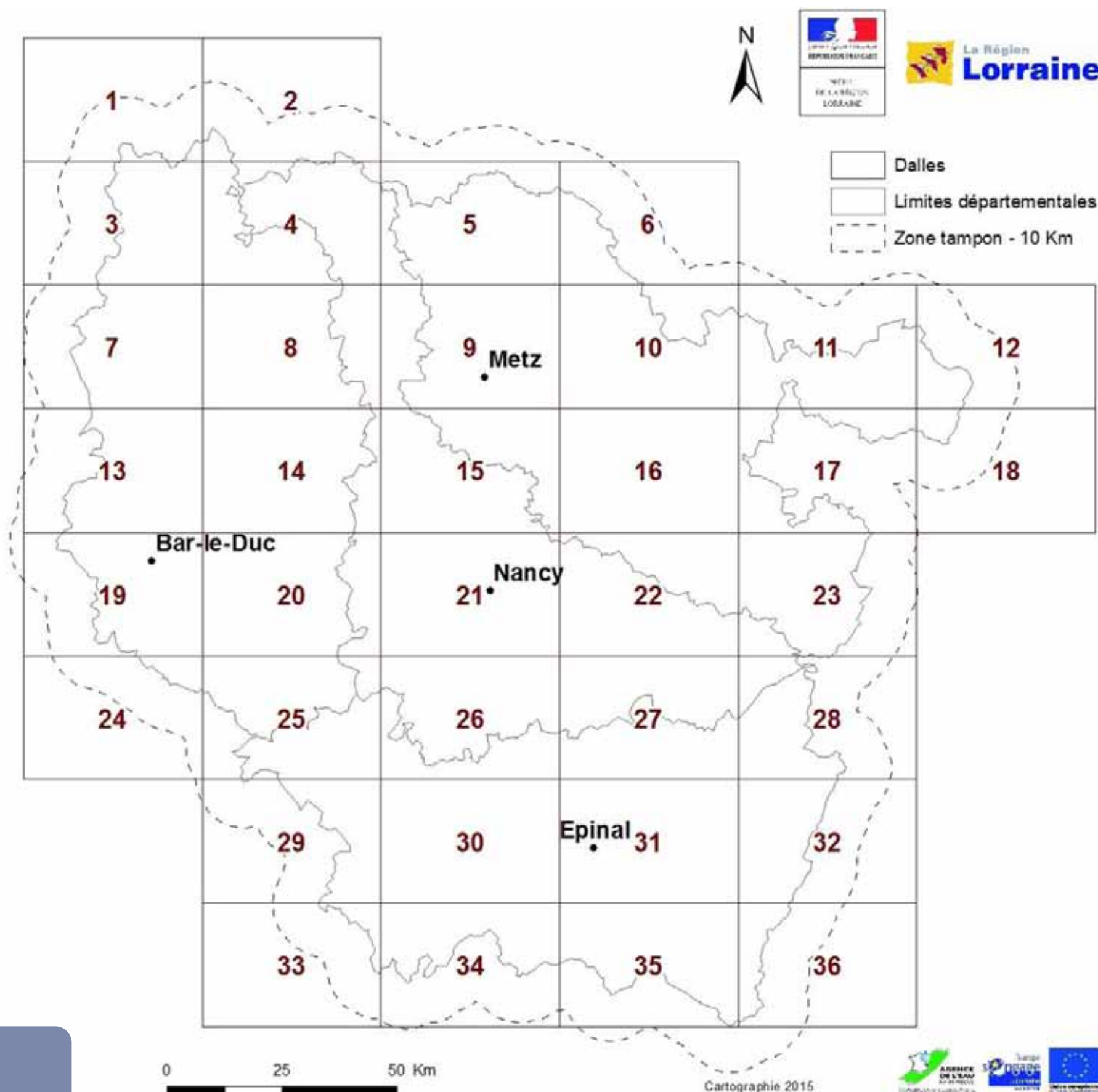
Obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques :

- Infrastructures linéaires impactantes (routes, chemins de fer et canaux)
- Discontinuités avec restauration possible :
 - Via cours d'eau
 - Via petites routes ou chemins
- Recensement des obstacles à l'écoulement : barrages, grilles ou seuils en rivière du ROE (complété par la Fédération de Pêche des Vosges)

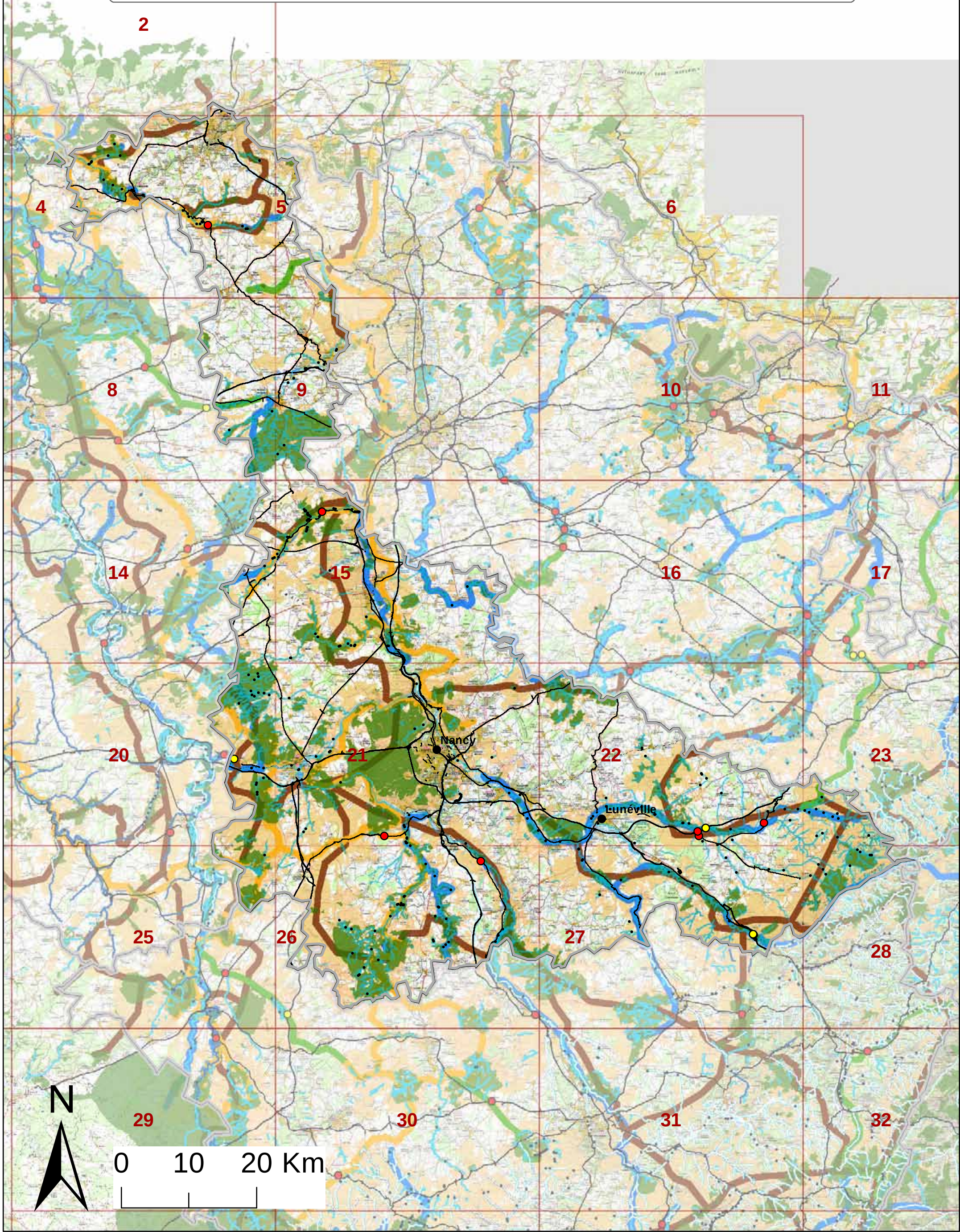
Périmètres et limites :

- Limite régionale
- Zone tampon - 10 Km

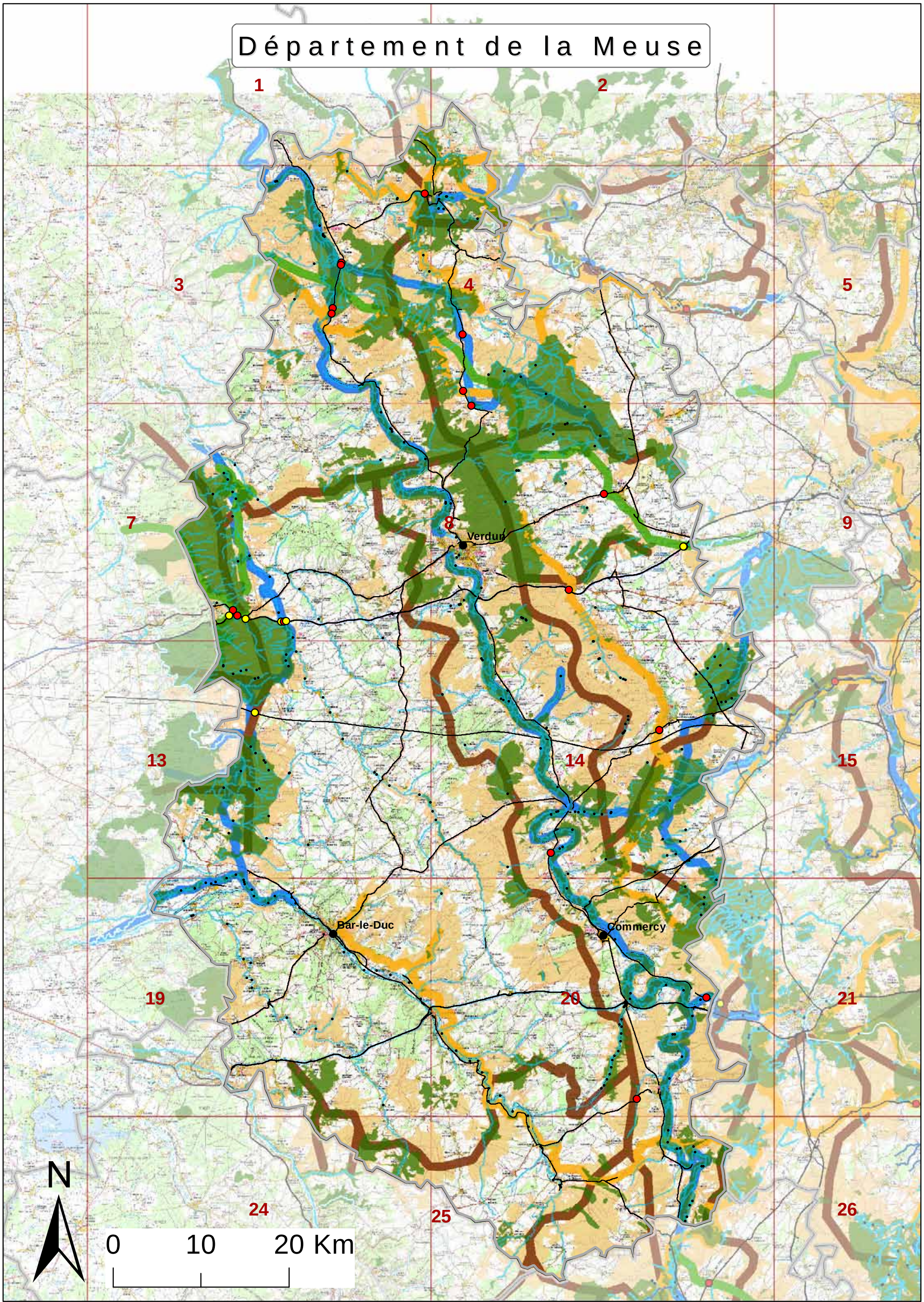
* Les corridors doivent être validés par des études locales.
Les corridors des milieux alluviaux et humides reposent en majeure partie sur des milieux ouverts (prairies alluviales ou humides, points d'eau).



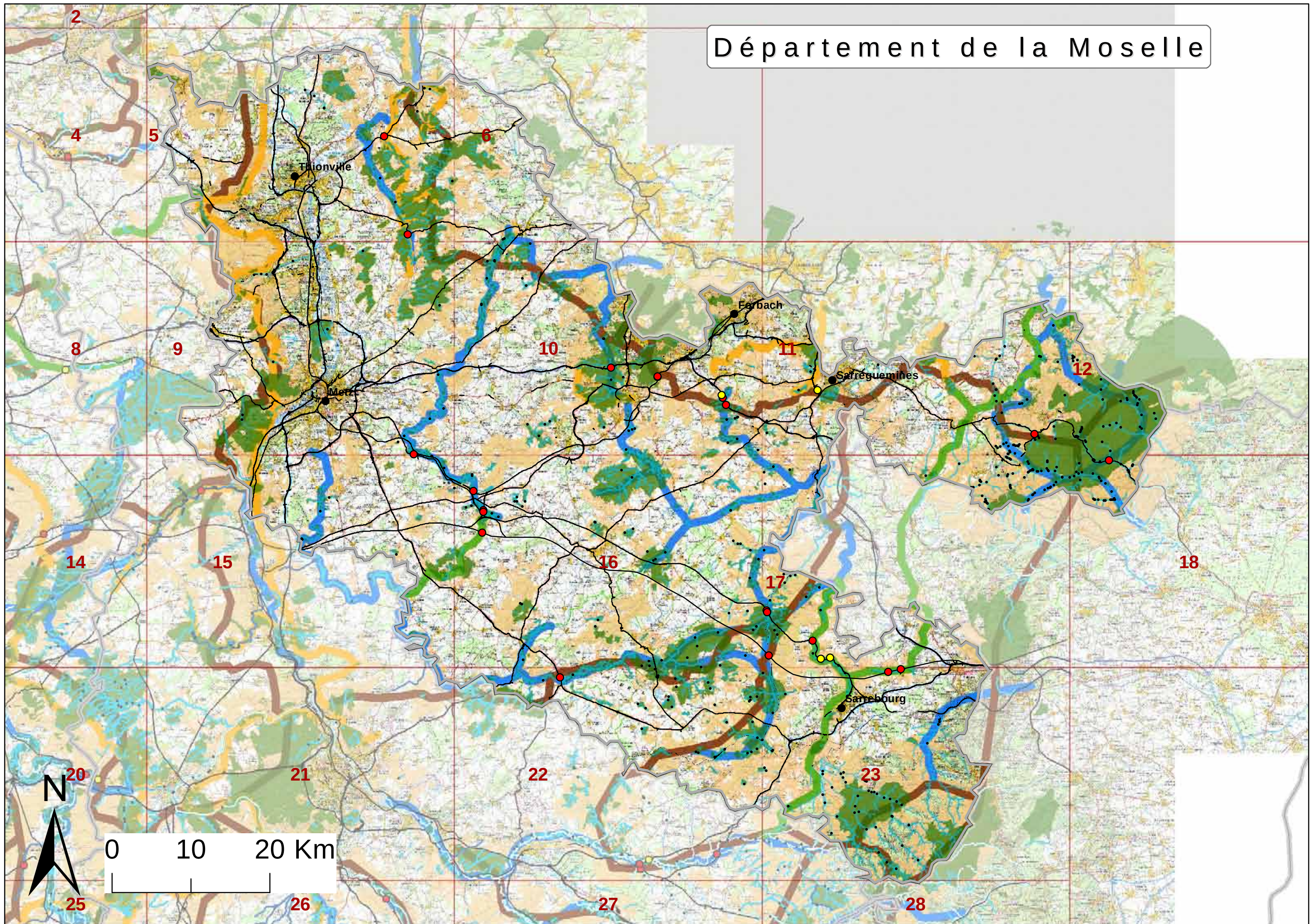
Département de la Meurthe et Moselle



Département de la Meuse



Département de la Moselle



Département des Vosges

